



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ÉTAT État de Vaud

PLAN SOCIAL AU CHUV

Le Conseil d'État a arrêté les mesures d'accompagnement en faveur des collaboratrices et collaborateurs concernés

Après 16 séances sur une période de six mois avec les représentants du personnel, dont 5 en présence de membres du Conseil d'État, les modalités du plan social destiné à accompagner les collaboratrices et collaborateurs concernés par l'intention de suppression de postes au sein du Département d'oncologie du CHUV ont été arrêtées par le Conseil d'État. Sur les 50 personnes touchées, 16 ont déjà pu retrouver un emploi ; les autres continueront d'être accompagnées dans leurs recherches jusqu'à la fin de l'année. Les conditions offertes dans ce plan social vont au-delà des mesures prévues par la LPers.

Le plan social arrêté par le Conseil d'État s'inscrit dans le contexte de l'évolution des activités de recherche en oncologie et en thérapies cellulaires du CHUV, qui a conduit à une réorganisation des activités entre recherche fondamentale, recherche translationnelle et activité clinique. Cette évolution a conduit, en novembre 2025, à l'annonce d'une intention de suppression de 50 postes qui ne sont plus financés à terme, en lien avec l'évolution des programmes de recherche.

Un processus de consultation approfondi

Les 16 séances de discussions très ouvertes avec les partenaires sociaux ont permis aux représentants du personnel de faire part des demandes des collaboratrices et collaborateurs concernés, et au Conseil d'État de trouver des mesures adaptées. Les collaboratrices et collaborateurs touchés par ces suppressions de postes ont ainsi été tenu informés régulièrement du contenu des échanges par l'intermédiaire de leurs représentants et des syndicats. Ces derniers leur ont soumis le plan social lors d'une assemblée qui s'est tenue le 22 avril 2026. Le Conseil d'État a pris note des nouvelles demandes formulées à cette occasion, a encore ajusté le plan social sur certains aspects et l'a adopté, conformément aux dispositions de la loi sur le personnel de l'État de Vaud (LPers).

Des mesures plus favorables que la LPers

Le plan social prévoit un ensemble de mesures visant à accompagner les parcours professionnels des personnes concernées, en favorisant en priorité leur reclassement :

- un accompagnement actif au reclassement au sein du CHUV, de l'État de Vaud ou auprès d'autres institutions et entreprises ;
- des mesures de soutien à la mobilité professionnelle ;
- un soutien à la reconversion professionnelle (formations, etc.) ;
- des indemnités compensatoires servies aux personnes qui ont retrouvé un emploi moins favorable ;
- une indemnité de départ en fonction de l'ancienneté ;
- des indemnités augmentées pour les personnes de plus de 50 ans ;

Ce faisant, le plan social offre des conditions plus favorables que la LPers en matière de suppression individuelle de poste. C'est le cas par exemple d'un crédit formation à hauteur maximum de 8'000.- accordé à toutes les personnes concernées, même en cas de transfert interne ou de remplacement en externe, ou d'un crédit de mobilité pour les personnes qui devraient faire face à des frais de déplacement liés à leur remplacement dans un nouveau poste.

Un accompagnement individualisé des collaborateurs concernés

En parallèle, un accompagnement individualisé a été mené par les équipes RH du CHUV avec chaque collaboratrice et collaborateur concerné, afin d'examiner les possibilités de transfert et de reconversion adaptées à chaque situation. À ce jour, des solutions concrètes de remplacement ont été trouvées pour 16 personnes, notamment au sein du CHUV, de l'État de Vaud ou d'autres institutions du Canton. Il se poursuivra jusqu'à la fin de l'année pour les personnes qui n'ont pas encore de solution.

Le Conseil d'État souligne que ce dispositif s'inscrit dans le cadre légal applicable et vise à garantir un accompagnement équitable des collaborateurs concernés, tout en tenant compte des contraintes institutionnelles et financières. Il remercie les partenaires qui se sont impliqués pour la qualité des échanges, menés dans un climat serein et constructif durant six mois.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 11 mai 2026

DSAS, Claire Charmet, directrice générale du CHUV, [021 314 14 02](tel:0213141402)

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, [079 783 25 89](tel:0797832589)